



Communiqué de presse

## **BILAN ANNUEL DE LA CG SCOP : Une année de pandémie marquée par le développement des sociétés coopératives**

Paris, le 25 mars 2021 – La Confédération générale des Scop annonce la publication de son rapport d'activité 2020. Malgré un contexte particulier marqué par une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, le bilan 2020 du Mouvement est positif avec :

- Des emplois coopératifs qui progressent de 6 %
- Un modèle de coopérative avec un taux de pérennité supérieur à celui des entreprises dites classiques
- Les secteurs des services, de la construction et de l'industrie toujours très actifs
- Un chiffre d'affaires agrégé de 6,3 milliards d'euros, soit + 8 % en un an
- Et des temps forts qui marquent l'activité du Mouvement

### **Les emplois coopératifs en croissance de + 6 % en 2020**

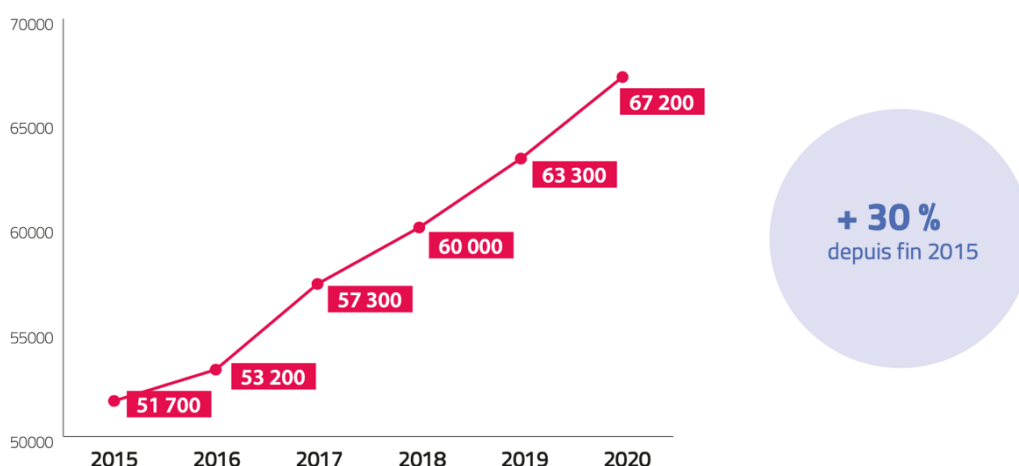
Contre toute attente, malgré la crise sanitaire et les mêmes difficultés que toutes les entreprises, les sociétés coopératives affichent une belle progression de leurs effectifs en 2020 (+ 4 000), grâce notamment à une forte implication des salariés. Les 203 coopératives créées pour l'essentiel sur la 2<sup>ème</sup> partie de l'année ont généré à elles seules 1 400 emplois.

Le contexte particulier n'a donc pas arrêté le développement des sociétés coopératives, qui connaissent d'ailleurs depuis **10 ans un intérêt croissant avec une moyenne de + 5 % par an**. Cette progression peut s'expliquer par une aspiration grandissante des citoyens à de nouveaux modèles d'entreprises, plus justes dans leur répartition des richesses et dans le partage de la gouvernance.

Avec désormais **3 611 Scop et Scic**, le Mouvement affiche une progression **de ses effectifs de 6 %**, atteignant **67 200 emplois coopératifs**.

**En rétrospective sur les 5 dernières années, le développement des coopératives connaît ainsi une progression de + 30 %, en passant de 51 700 à 67 200 emplois coopératifs.**

Évolution des effectifs des sociétés coopératives



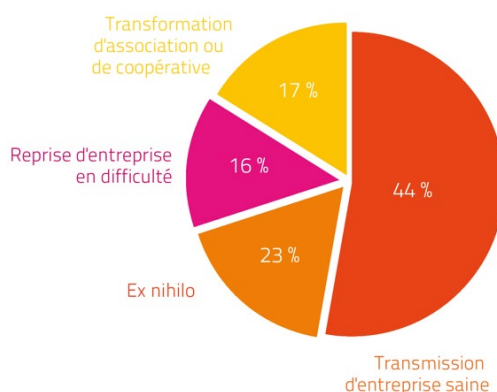
## Une part élevée d'emplois issus de transmissions d'entreprises et un taux de pérennité en hausse

La croissance positive du marché de l'emploi au sein du Mouvement Scop s'explique par le développement des Scop et Scic existantes mais aussi par les transmissions et les créations d'entreprises.

Ainsi en 2020 :

- **Les transmissions d'entreprises saines** représentent 44 % des emplois générés par les créations de l'année
- **Les créations ex nihilo** ont généré 23 % des effectifs des nouvelles entreprises
- **Les transformations d'associations** concernent 17 % des effectifs associés aux nouvelles créations
- Enfin, **les reprises d'entreprises en difficulté** ne totalisent que 11 coopératives créées, mais 16 % des effectifs

Effectifs par origine de création en 2020



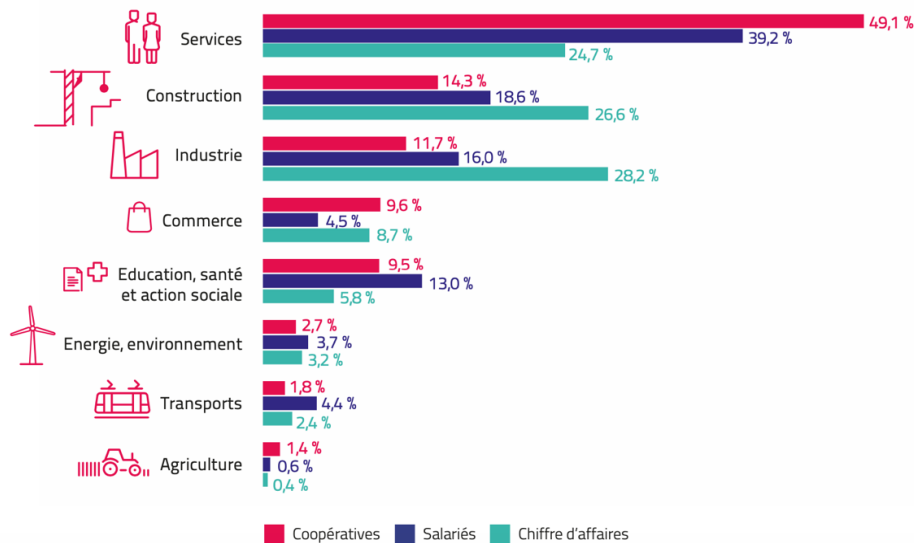
Autre fait marquant en 2020, le taux de pérennité observé à 5 ans des Scop et des Scic est quant à lui nettement supérieur à celui des entreprises dites classiques : soit 73 % contre 60 %. Les transmissions d'entreprises saines enregistrent notamment le plus fort taux de pérennité à 5 ans avec un score de 87 %.

## Les secteurs des services, de la construction et de l'industrie se démarquent

De manière générale et encore cette année, **les Scop et Scic sont prédominantes dans les services, la construction et l'industrie**, que ce soit en nombre d'entreprises, en nombre de salariés ou de chiffre d'affaires.

La particularité tient au fait que le secteur de l'industrie concentre le plus fort chiffre d'affaires (28 %) avec un nombre moins important de salariés (16 %) que dans le secteur des services où le chiffre d'affaires pèse pour près de 25 % alors qu'il concentre près de 50 % des salariés.

Répartition sectorielle par coopératives, emplois, et chiffres d'affaires (%), 2020



## Les temps forts de 2020 au sein du Mouvement Scop

3 grands événements ont marqué l'année 2020 pour le Mouvement Scop qui poursuit son ambition de d'être un moteur de transformation de l'économie en termes **d'innovation, solidarité et création d'emplois durables**.

- **Le lancement en février 2021 du fonds d'investissement evergreen et patient CoopVenture**, dédié aux sociétés innovantes du numérique. Initié par le Mouvement Scop, Alma et la French Tech in the Alps-Grenoble, ce fonds a pour vocation de développer des sociétés pérennes, favorisant l'emploi local et la participation de leurs salariés. De type *evergreen*, les start-up accompagnées par CoopVenture réinvestiront dans le fonds au rythme de leur croissance, et permettront donc le financement d'autres start-up.

- **La création le 1<sup>er</sup> décembre de la Fédération des CAE (Coopératives d'activité et d'emploi)** qui propose un modèle d'entrepreneuriat salarié unique, permettant de créer et de développer sa propre activité dans un cadre autonome, coopératif et sécurisé. **En 2020, on recense déjà 150 CAE, soit 12 000 entrepreneurs.**

- **La création en urgence d'un nouveau dispositif de prêt, le PPES (Prêt participatif d'entraide et solidaire), le 13 mars 2020** pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale inédite à laquelle ont dû faire face les Scop et les Scic en attendant la mise en place des mesures gouvernementales (PGE, chômage partiel, et report de charges). En parallèle, le Mouvement Scop s'est mobilisé pour animer des ateliers à distance au niveau régional sur la gestion de la crise et sur la façon d'aborder la reprise.

Pour lire l'intégralité du rapport d'activité 2020 de la CG Scop, cliquez [ici](#).

### A propos de la Confédération générale des Scop

Porte-parole des 67 000 salariés des Scop et Scic auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux, la Confédération générale des Sociétés coopératives a pour mission de coordonner et d'animer le réseau de sociétés coopératives, présent sur tout le territoire avec 9 unions régionales et 4 fédérations de métiers (BTP, industrie, communication, CAE).

Le réseau propose un service complet aux Scop et Scic adhérentes et aux porteurs de projet : accueil et suivi personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création d'entreprises comme à leur développement, formations, échanges professionnels...

**Scop** : sociétés coopératives dont le capital est détenu majoritairement par les salariés, au minimum 51 % du capital et 65 % des droits de vote avec comme particularité la répartition équitable de la richesse produite : en moyenne, les Scop redistribuent plus de 40 % des résultats à leurs salariés

**Scic** : sociétés coopératives d'intérêt collectif dont le capital est détenu par différentes parties prenantes physiques ou morales (dont obligatoirement les salariés et les bénéficiaires)

Scop et Scic fonctionnent sur un principe démocratique : chaque associé détient une voix lors des assemblées générales, quel que soit le montant de son capital

[Site Internet](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

### Contacts presse :

**Look Sharp pour la CG Scop**

Alexandre Le Moal et Joanne Burban – [scop@looksharp.fr](mailto:scop@looksharp.fr) - 01 81 80 95 13 - 01 81 70 95 60